

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

# Enjeux et perspectives en matière d'eau et d'assainissement

Février 2024



# Sommaire

- 1. Les enjeux autour de l'eau et de l'assainissement pour la CALL**
- 2. La relation exploitant/collectivités**
- 3. Le service de l'eau de la CALL au quotidien**

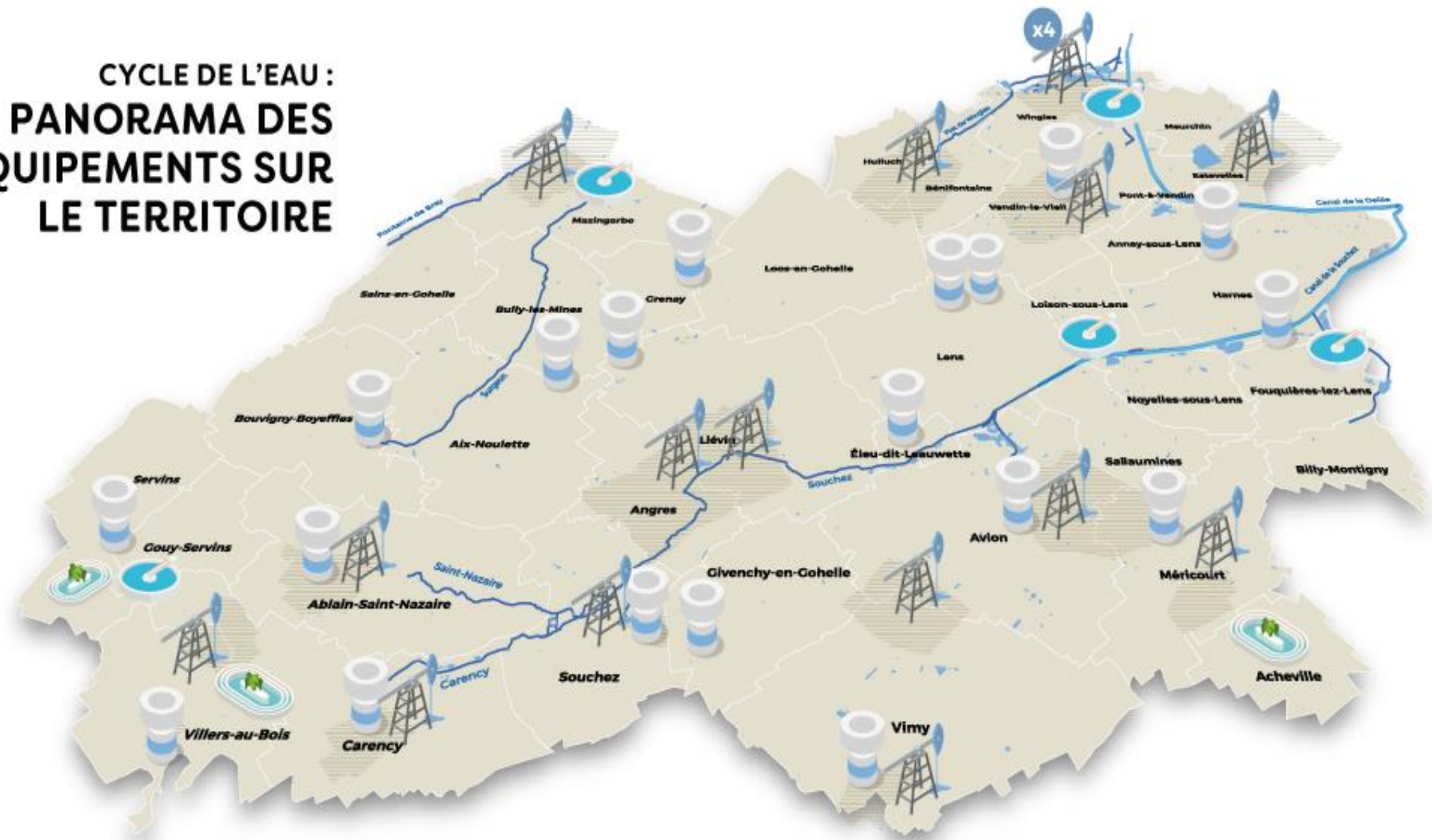


# 1. Les enjeux pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

	2022		
	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
<b>Assainissement</b>			<b>299,4</b>
Contribution aux investissements (A)	1,055	120	126,6
Part fixe exploitation Veolia	0,119	120	14,3
Part variable exploitation Veolia	0,884	120	106,0
Redevance Modernisation (A)	0,210	120	25,2
TVA 10% (A)			27,2
<b>eau potable</b>			<b>314,4</b>
Contribution aux investissements (EP)	0,560	115	64,4
Part fixe exploitation Veolia	0,415	120	49,8
Part variable exploitation Veolia	1,108	120	132,91
Redevance Prélèvement (EP)	0,074	120	8,9
Redevance Pollution (EP)	0,350	120	42,0
TVA 5,5% (EP)			16,4
<b>Total</b>			
EAU + ASSAINISSEMENT HT			570,2 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>613,8 €</b>
Dont Agence de l'eau	0,678	120	81,4 €



# CYCLE DE L'EAU : PANORAMA DES ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE



# 1. Les enjeux pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

## Pour le service Eau Potable

- Préservation de la ressource en eau (estimation  $\approx 400$  k€/an), sécurisation à travers le schéma directeur de l'eau (estimation  $\approx 42$  M€), Performance du service et **sobriété hydrique** : connaissance du patrimoine et son exploitation, rendement, renouvellement régulier des réseaux (renouvellement à 1%  $\approx 4,5$  M€/an)
- Disposer des moyens de financer les investissements
- Disposer des Ressources Humaines adaptées (nombre, compétence)

## Pour l'abonné/usager

- Maîtriser le prix du service pour les abonnés Et/ou Améliorer le niveau de service
- Développer une démarche de qualité du service à l'abonné
- Maîtrise des consommations (dont déploiement de la télérelève  $\approx 6$  M€)



# 1. Les enjeux pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

## Pour le service d'assainissement

- Limiter les phénomènes d'inondation : saturation des réseaux, débordement de cours d'eau, ruissellement agricole – érosion des sols
- Assurer un traitement de qualité pour préserver les masses d'eau
- Limiter les phénomènes de rejets au milieu naturel
- Respecter la réglementation française et européenne
- Disposer des moyens de financer les investissements
- Disposer des Ressources Humaines adaptées (nombre, compétence)



# 1. Les enjeux pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin



**La CALL assure la gestion de son patrimoine, elle construit, répare, aménage en s'appuyant sur un service interne et en mobilisant des moyens importants**



# 1. Les enjeux pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

## Loos en Gohelle – restructuration du poste de refoulement Hoche :

- Réalisation d'un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7.100 m<sup>3</sup> pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens
- Au-delà de la fréquence de pluie annuelle, les eaux sont renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6100m<sup>3</sup> pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4000 m<sup>3</sup> à 13200 m<sup>3</sup>
- Le marché est constitué de 2 lots : Lot 1 Génie Civil (4.795.334,00 € HT), Lot 2 VRD et Aménagement Paysager (427.000,00 € HT)
- 2 subventions sur ce projet :Dotation de soutien à l'investissement local (495.720 € HT) et Agence de l'Eau Artois Picardie (1.746.600,00 € HT)





## 2. La relation exploitant/collectivités



- Doctrine « l'eau paye l'eau », les établissements publics de coopération intercommunale (regroupements de communes) disposent obligatoirement de cette compétence. Deux budgets annexes (eau et assainissement) afin de financer l'investissement et l'exploitation
- Répartition des services Eau Potable en pourcentage de la population desservie :  
Opérateurs Publics 33.9% - Opérateurs privés 66.1%



## 2. La relation exploitant/collectivités



- Collectivité et Exploitant sont avant tout des Partenaires et apportent :
  - Complémentarité dans la gestion du service
  - engagement dans un contrat contractuel clair
  - performance au service de la protection de la ressource en eau et du milieu naturel
  
- le contrat : pierre angulaire du service, dirigé et piloté par la Collectivité. Il fixe :
  - les objectifs de performance
  - le planning des actions
  - la relation avec les usagers du service
  - la rémunération pour le service rendu, le contrôle, les termes financiers, les incitations et pénalités
  
- les relations humaines
  - le réacteur du service : de bonnes relations permettent d'avancer vite, fort, collectivement pour l'avenir du service de l'Eau et de l'assainissement

## 2. La relation exploitant/collectivités



### ➤ Concrètement :

- Objectifs de performance/moyens
- Objectifs clairs et réalistes
- Nécessité pour la collectivité d'avoir une vision à court moyen et long terme



### 3. Le service de l'eau de la CALL au quotidien



- Une obligation de continuité de service permanente
- Chaque habitant est concerné
- 2 élus de référence et 25 personnes
- L'eau et l'assainissement mais pas que
- Assurer la pérennité du service aux usagers



### 3. Le service de l'eau de la CALL au quotidien



- Pourquoi Innover :
  - pour s'adapter au changement climatique
  - anticiper l'avenir (les décisions de maintenant se prennent pour les 10 à 20 prochaines années)
  
- Quelques thèmes d'innovation :
  - le digital pour mieux performer
  - la relation consommateur pour embarquer les habitants dans la préservation de la ressource
  - la Recherche et l'Innovation pour mieux comprendre et préparer l'avenir
  - la santé et la sécurité, car nos métiers sont des métiers de service opérés par femmes et hommes
  - la transition énergétique et climatique



# 3. Le service de l'eau de la CALL au quotidien



### 3. Le service de l'eau de la CALL au quotidien

